

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
Service de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche  
12283

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

**OBJET : Construction d'un gymnase et d'un pôle sportif. Ecole Centrale Marseille.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'enseignement supérieur et à la recherche, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La restructuration du campus de l'École Centrale de Marseille a été inscrite dans le Contrat de Plan Etat Région 2015 – 2020 parmi les projets prioritaires pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire. Cette opération concerne, d'une part, la requalification des bâtiments Jetée et Equerre, pour un coût estimatif de 12 000 000 €, et, d'autre part, la construction d'un gymnase évaluée à 4 000 000 €

Par une délibération n°79 de la Commission permanente du 12 mai 2017, le Conseil départemental a décidé de soutenir ce projet par l'attribution d'une subvention de 1 200 000 € au seul bénéficiaire des bâtiments Jetée et Equerre, soit un taux de 10 %.

Désormais, l'avancement de l'opération et la finalisation des études conduisent l'École Centrale à revoir à la hausse certaines de ses estimations initiales, notamment pour ce qui concerne le gymnase. D'abord évalué à 3 980 300 €, le coût prévisionnel de ce dernier doit désormais être porté à environ 4 380 000 € pour tenir compte d'une qualité de sol inférieure aux prévisions et mettre en œuvre des terrassements spéciaux.

L'École Centrale de Marseille est en mesure de prendre en charge ce surcoût à hauteur de 150 000 € et sollicite le soutien du Département pour le financement du solde.

Considérant, d'une part, que ce pôle sportif sera également ouvert à Aix-Marseille Université et, d'autre part, que ce type d'équipement joue un rôle important dans le classement et l'attractivité des écoles, il vous est proposé d'accorder à ce projet la participation demandée, soit une subvention de 250 000 € représentant 5,71 % du coût global du gymnase, conformément au plan de financement indiqué en annexe 1 du présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

**Projet « Construction d'un gymnase et d'un pôle sportif »  
Financement complémentaire  
Ecole Centrale Marseille  
Annexe 1**

Organisme bénéficiaire	Ecole Centrale Marseille Pôle de l'Etoile, Technopôle de Château Gombert 38, rue Frédéric Jolliot-Curie 13451 Marseille Cedex 13
Représentant	Directrice : Carole DEUMIE
Montant sollicité	250 000 €
Montant total du projet	4 380 292 €
Objet	Construction d'un gymnase et d'un plateau sportif
Responsable du projet	DGS : Aline MOULIN
Lieu d'exécution du projet	Campus Ecole Centrale Marseille

**PLAN DE FINANCEMENT INITIAL**

<b>DEPENSES HT (€)</b>		<b>RECETTES (€)</b>	
Travaux	3 982 282	Fonds propres	385 802
		Conseil régional	2 332 245
		Ville de Marseille	500 000
		Etat	762 245
<b>Total</b>	<b>3 980 292</b>		<b>3 980 292</b>

**PLAN DE FINANCEMENT INTEGRANT LE SURCOUT**

<b>DEPENSES HT (€)</b>		<b>RECETTES (€)</b>	
Travaux	4 382 292	Fonds propres	535 802
		Conseil régional	2 332 245
		Ville de Marseille	500 000
		Conseil départemental	250 000
		Etat	762 245
<b>Total</b>	<b>4 380 292</b>		<b>4 380 292</b>

Proposition de subvention du Conseil départemental : 250 000 €(soit 5,71%)